

REGLEMENT DES EPREUVES – Raid Origine 2021 // Version 1, du 25/08/2021

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte le règlement « Origine » au moment où il se présente au départ des épreuves.

1. LES EPREUVES

- 1.1. Les épreuves sont couvertes par une assurance responsabilité civile organisateur.
- 1.2. Les organisateurs souscrivent une assurance Responsabilité Civile et Individuelle accident pour les non licenciés via le pass'compétition pour les parcours chronométrés, c'est une licence journée de la FFCO nominative et incluse dans le tarif non licencié.
- 1.3. Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de la discipline raid orientation dans un milieu naturel. En particulier, les concurrents étant libres de leurs itinéraires :
 - ils ont conscience que la capacité et vitesse d'intervention des dispositifs de secours s'en retrouvent grandement réduites,
 - le milieu naturel auquel il se confronteront présentera tous les risques habituels (chute, piqures, griffures, ...), qui nécessitera toute la vigilance de l'équipe.
- 1.4. Le raid Origine est composé des parcours A et B. Ces épreuves sont pédestres, tracées en milieu naturel, se déroulant par équipe, sur 2 jours, en orientation et avec un lieu de bivouac commun et imposé.
- 1.5. Le club organisateur Convergence se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, elle s'engage à informer les concurrents inscrits(es) d'éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours et d'horaire(s) avant le début des épreuves.
- 1.6. Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera à l'arrêt ou au besoin à l'annulation de l'épreuve.

2. LIEUX, DATES, HORAIRES

- 2.1. Le départ du premier jour sera donné sur une propriété privée située à Moindou. L'adresse précise sera indiquée aux équipes inscrites dans les jours précédents la course.
- 2.2. Les épreuves couvrent deux jours : le 9 et 10 octobre 2021.
- 2.3. Le départ du premier jour du circuit A sera donné à 07h00. Le départ du premier jour du circuit B sera donné à 08h00. Le départ du premier jour du circuit C sera donné à 09h00.
- 2.4. Le premier départ du second jour, tous circuits confondus, sera donné à 07h00.

3. LES PARCOURS

- 3.1. Les parcours sont tracés en milieu naturel. Origine est une épreuve pédestre qui se déroule en orientation avec l'utilisation d'une carte, conforme à la codification internationale ISOM, fournie par l'organisation.
- 3.2. Plusieurs parcours sont proposés : un parcours exigeant tant en orientation que physiquement (parcours A), un parcours modéré en orientation et nécessitant une bonne condition physique (parcours B), un parcours accessible en orientation et nécessitant une bonne condition physique (parcours C). Tous les parcours sont chronométrés.
- 3.3. Les parcours présentent les caractéristiques suivantes

Parcours	Nb Postes	Distance (vol d'oiseau)	Distance réelle estimée	Dénivelée réelle estimée	Durée max. autorisée
A (jour 1)	14	11,5 km	15,0 km	750 m	9h00
A (jour 2)	13	10,0 km	14,0 km	600 m	9h00
B (jour 1)	13	10,0 km	13,0 km	600 m	8h00
B (jour 2)	11	9,0 km	12,0 km	500 m	9h00
C (jour 1)	12	8,4 km	11,0 km	400 m	7h00
C (jour 2)	9	6,9 km	10,0 km	350 m	9h00

- 3.4. Sur les parcours, les équipes doivent être autonomes pour leur nourriture, leur équipement de couchage, leur matériel de rechange, ainsi que leur boisson durant la course. Un ravitaillement en eau (y compris chaude) est fourni au bivouac et en fin de parcours le 2ème jour sur tous les parcours. Une liste de matériel minimum est imposée durant la course. Le matériel obligatoire est contrôlé avant le départ. Les concurrents doivent garder ce matériel avec eux tout au long de l'épreuve.
- 3.5. L'accès au bivouac est strictement réservé aux participants et aux organisateurs.
- 3.6. Les équipes doivent prendre leurs responsabilités dans le choix du parcours. Des barrières horaires sont données dans les consignes de course. Au-delà de ces horaires, les équipes sont mises hors course et seront transportées jusqu'à l'arrivée.
- 3.7. Les parcours comportent un certain nombre de points de contrôle (balises) à valider (boîtiers électroniques) qui doivent être pointés obligatoirement dans l'ordre et en équipe.

4. LES CONCURRENTS

- 4.1. Les inscriptions se font uniquement sur le site internet : www.inlive.nc
- 4.2. Les équipes sont composées de 2 concurrents sur tous les parcours. Ils doivent effectuer leur parcours en restant toujours associés.
- 4.3. Les inscriptions seront limitées à 50 équipes, tous circuits confondus.
- 4.4. L'accès aux épreuves est ouvert aux personnes de 18 ans et plus.
- 4.5. Par dérogation à ce qui précède, un coureur d'âge compris entre 16 et 18 ans peut s'inscrire sur les circuits B ou C s'il présente une autorisation parentale signée et si le second membre de l'équipe est âgé de plus de 18 ans.
- 4.6. Conditions préalables de participation à la compétition : Conformément au code du Sport, les modalités suivantes s'imposent pour pouvoir être chronométré et classé sur les parcours A, B et C.
 - Les participants licenciés FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation) doivent fournir à l'inscription une copie de leur licence 2021
 - Les participants non licenciés FFCO, ont obligation de fournir à l'inscription un certificat médical de « non-contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition », daté de moins d'un an, à la date du début de l'événement.
- 4.7. L'inscription au circuit A est par ailleurs soumise à la condition suivante : l'un des deux équipiers au moins doit avoir terminé avec succès un parcours de couleur violet ou noir dans

l'année 2021. Dans tous les cas, l'organisation se réserve le droit d'accepter ou non toute inscription.

4.8. Conditions tarifaires :

- Le tarif d'inscription est fixé, pour tous les parcours, à 8.000 xpf par équipier licencié FFCO et 9.000 xpf par équipier non-licencié FFCO.
- Une équipe est considérée comme définitivement inscrite après réception du règlement de l'inscription, de l'ensemble des justificatifs et de la validation de l'inscription par l'organisation.

4.9. Les informations avant et après la course seront envoyées par mail, aux deux équipiers de chaque équipe. L'adresse utilisée sera celle enregistrée lors de l'inscription.

4.10. Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires, des images et des photos faites sur l'épreuve ainsi que l'utilisation de leur nom pour l'affichage des résultats en ligne. Ceci sans limitation de temps, et de mode de diffusion.

4.11. Les participants sont considérés en « villégiature personnelle » et ne peuvent en aucun cas arguer du fait que l'organisation prendra en charge leurs écarts de conduite (déprédation ou incorrection vis à vis des personnes).

4.12. Les chiens, même tenus en laisse, ne peuvent accompagner les concurrents.

5. ÉQUIPEMENT

5.1. Le matériel obligatoire constitue la base minimum requise. Les concurrents peuvent choisir d'emporter du matériel supplémentaire, notamment sur la capacité en eau, ou les équipements de bivouac.

5.2. Le matériel obligatoire par équipe est :

- 1 pharmacie de premier secours (sparadrap, strap, désinfectant, paracetamol)
- 1 exemplaire des consignes de course (fourni par l'organisation lors du départ)
- 1 puce de pointage (fournie par l'organisation lors du départ)
- 1 carré de report (fourni par l'organisation lors du départ)
- (*) 1 tente 2 places complète avec toile au sol solidaire et système de fixation au sol **ou** 2 sacs de couchage + sursac étanche protégeant des intempéries.

5.3. Le matériel obligatoire par concurrent est :

- 1 dossard porté de façon visible
- 1 téléphone portable chargé dont le numéro est connu de l'organisation
- 1 stylo ou feutre à pointe fine pour le traçage des circuits
- 1 sac à dos
- 1 lampe en état de fonctionnement (la lampe des téléphones portables n'est pas autorisée)
- 1 sifflet
- 1 boussole
- 1 couverture de survie
- 1 vêtement imperméable
- 1 réserve d'eau de contenance 2L, remplie au départ
- (*) 2 repas complets (pour le samedi soir et le dimanche matin). Ces deux repas ne peuvent pas être composés de barres de céréales.
- (*) 1 top chaud (polaire ou pull) (il s'agit d'un change, qui doit être différent de la tenue de course)

- (*) 1 bas long (pantalon ou collant) (il s'agit d'un change, qui doit être différent de la tenue de course)

- 5.4. Il est fortement recommandé de porter un bas long et un haut à manches longues pendant l'épreuve. L'organisation recommande également le port de chaussettes montantes (type chaussettes de foot), ou de guêtres.
- 5.5. Les hamacs ne sont pas autorisés.
- 5.6. Les GPS avec affichage de la carte sont interdits. Seuls sont autorisés les GPS embarqués sur les montres.
- 5.7. Le feu est strictement interdit sur l'ensemble du parcours et du bivouac.
- 5.8. Les puces de pointage sont prêtées par l'organisation. En cas de non-restitution de la puce à l'arrivée (perte, bris), l'équipe se verra facturée 5.000 xpf, tarif de rachat d'une puce neuve.
- 5.9. Le matériel marqué d'un astérisque a vocation à être utilisé lors du bivouac, entre l'arrivée du premier jour et le départ du second. Ce matériel peut être transporté par l'organisation sur le site du bivouac (puis ramené au départ le deuxième jour). Auquel cas, des frais logistiques de 1.500 xpf par personne seront perçus à l'inscription, et l'équipe sera classée dans la catégorie « sans portage ». Le poids / volume maximal porté par l'organisation doit être raisonnablement équivalent à ce que l'équipe aurait pu porter. Les tentes de type « 2 secondes » sont acceptées.
- 5.10. Le choix avec ou sans portage doit être le même pour les deux équipiers d'une même équipe.
- 5.11. Le matériel obligatoire sera contrôlé par l'organisation 30 min avant le départ de l'épreuve.

6. CHRONOMETRAGE

- 6.1. Seul le comité de course est habilité à donner le départ. Pour tous les parcours, les départs se font en ligne le premier jour. Le départ du deuxième jour est échelonné avec les écarts de temps d'arrivée du 1er jour durant la première ½ heure pour chaque catégorie puis départ en masse pour toutes les autres équipes.
- 6.2. Toute équipe qui se présentera après l'heure limite du contrôle des sacs ne pourra prendre le départ qu'après le départ donné.
- 6.3. Le port du dossard (remis à l'accueil) est obligatoire pour tous les concurrents. Il doit être placé non plié, non découpé et de manière visible à tout moment sur le devant. Chaque équipier est responsable de son dossard.
- 6.4. Les équipes devront respecter en priorité le code de la route.
- 6.5. Le temps de l'équipe ne sera validé qu'après lecture de la puce électronique à l'arrivée.
- 6.6. Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au P.C. course dans la ½ heure suivant l'arrivée.
- 6.7. En cas de dépassement de barrière horaire, de statut PM ou d'abandon, l'équipe mise hors course sera affectée d'un temps de course égal au temps maximum autorisé de l'épreuve du jour concerné, plus 1h.
- 6.8. Le classement des équipes sera fait sur la base du temps cumulé des deux jours.

7. POSTES OU CONTROLES DE PASSAGE

- 7.1. Plusieurs postes ou contrôles de passage devront être passés dans l'ordre et en équipe, ce sont des balises équipées d'un boîtier électronique et d'une pince.
- 7.2. L'équipe devra valider son passage en pointant sa puce électronique dans le boîtier ou avec le poinçon de la pince sur sa carte en cas de dysfonctionnement du boîtier électronique. Une puce par équipe est remise aux concurrents lors du retrait des dossards.

- 7.3. En cas d'absence d'un équipier à un poste, les contrôleurs noteront le refus de l'équipe de passer complète et l'équipe sera disqualifiée.
- 7.4. Si une équipe ne valide pas un poste, elle est déclarée PM (poste manquant).
- 7.5. Des passages obligatoires seront indiqués sur la carte. Le road book indique à quel moment du parcours ils interviennent. Des contrôleurs seront présents à ces passages obligatoires. Il est de la responsabilité de chaque équipe de s'assurer que le contrôleur présent l'a identifiée et pointée.

8. ABANDONS

- 8.1. Tout abandon ne pourra se faire qu'à un passage obligatoire.
- 8.2. Tout concurrent ayant abandonné doit prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours.
- 8.3. L'équipe sera non classée (NC) si un des membres ou toute l'équipe abandonne.
- 8.4. L'équipier restant ne sera pas autorisé à continuer la course.

9. CAUSES DE MISE HORS COURSE

- 9.1. La mise hors course ou disqualification pourra être décidée par la direction de course pour les raisons suivantes :
 - Non-respect de la stricte autonomie : matériel obligatoire, apport de prestations aux concurrents sur le bivouac (équipement, nourriture...)
 - Franchissement de clôtures, traversées de zones interdites (rayures rouges sur la carte), de champs cultivés, détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, jardins, plantations...).
 - Progression et arrivée non groupées des membres de l'équipe.
 - Non-respect du code de la route et des règles de sécurité.
 - Non-respect des habitants, des autres utilisateurs de la nature - randonneurs, VTTistes, promeneurs.
 - Abandon de déchets divers (papiers, bouteilles etc.).
 - Non-respect des consignes données par les signaleurs routiers.
 - Utilisation de moyens de déplacements non autorisés.
 - Non-respect d'un passage obligatoire
 - Comportement inadapté auprès d'un membre de l'organisation.

10. CLASSEMENT ET RECOMPENSES

- 10.1. Seules les équipes se présentant complètes et franchissant ensemble la ligne d'arrivée seront classées.
- 10.2. Les réclamations devront se faire dans les conditions stipulées dans l'article 4.6.
- 10.3. Le jury est composé de membres de l'organisation et d'un concurrent, il est seul habilité à recevoir les réclamations.
- 10.4. Les catégories de classement pourront être, pour chaque parcours, et par catégorie de portage :
 - Scratch
 - Dames
- 10.5. Pour être récompensées, les catégories doivent comporter au moins trois équipes classées.

11. ANNULATIONS/REMBOURSEMENTS /MODIFICATION D'EQUIPIER(E)

- 11.1. En cas de force majeure l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Dans cette éventualité les droits d'inscription seront entièrement reversés.
- 11.2. Annulation en cas de blessure d'un membre de l'équipe attestée par un certificat médical de non aptitude à l'épreuve suite à blessure, présentée au plus tard la veille du départ à l'adresse clubconvergence@gmail.com.
- 11.3. Les modifications dans la composition nominative des équipes sont possibles jusqu'au jeudi minuit précédent le départ.

12. SECURITE ET SECOURS

- 12.1. Les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de sécurité énoncées dans le présent règlement.
- 12.2. Les concurrents s'engagent à respecter le matériel obligatoire. Le matériel que doivent porter les concurrents est imposé. Les concurrents doivent le conserver avec eux tout au long de l'épreuve, sous peine de disqualification.
- 12.3. Les concurrents s'engagent tout deux à connaître les bases de l'orientation et l'utilisation d'une boussole.
- 12.4. La gendarmerie, la police municipale et les signaleurs sont seuls habilités à réglementer les traversées de routes. Les concurrents devront se plier aux impératifs qui pourraient en découler.
- 12.5. Dans le cas où l'état d'un membre d'une équipe nécessite l'intervention des secours, il ne devra jamais être laissé seul. Son équipier s'engage à ne jamais partir seul à la recherche des secours mais à demander pour cela l'aide d'autres concurrents.
- 12.6. Dans le cas où l'état d'un membre d'une équipe nécessite l'intervention des secours, rallier si possible le poste de contrôle le plus proche. En cas d'impossibilité de se déplacer, appeler les numéros des secours, appeler la personne référente (numéros situés sur la carte) ou utiliser le sifflet pour se signaler.
- 12.7. Tout concurrent inscrit s'engage à porter assistance ou secours à tout équipier ou concurrent qui lui en fait la demande.
- 12.8. Dans le cas où il ne pourrait pas intervenir pour des questions de distance, de dénivelé, ou s'il se juge incompétent à porter secours, le concurrent s'engage à prévenir immédiatement le premier concurrent ou signaleur rencontré sur le parcours.
- 12.9. Tout concurrent qui refuse de porter secours, assistance ou qui n'alerte pas les secours ou les signaleurs sera disqualifié et encourra des poursuites.
- 12.10. La présence des équipes de secours ne dispense pas les concurrents de porter assistance ou secours.
- 12.11. Tout concurrent ou équipe qui porte secours ou assistance à un autre concurrent peut demander l'intervention d'un signaleur pour attester de la perte de temps qui en découle. Celle-ci lui sera décomptée et prise en compte pour son classement.
- 12.12. Les concurrents devront respecter les zones interdites et les zones dangereuses interdites d'accès et signalées sur la carte.
- 12.13. Deux passages obligatoires, disposant d'accès aisés aux secours seront mis en place et indiqués sur la carte, pour chaque jour d'épreuve.